



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINTE VALIÈRE**

**Séance du mardi 28 novembre 2023  
A 18 H 30 – Mairie**

**Membres Titulaires du Conseil Municipal**

**Viviane DURAND - Jean-Paul BRU – Gérard DAUZAT - Catherine CAMBRIELS – Rémy CAMBRIELS – Charles CATHALA – Philippe GRENIER – Rémi HERPIN - Stéphanie MAZAROTTI – Ingrid NUIJTEN - Marie PECH – Hervé RIVAT – Nicolas SOURD – Ingrid VOLLEREAU – Eric LAPIERRE.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour lancement d'appel d'offres – Construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales
3. Décisions modificatives
4. Délibération pour désimperméabilisation de la cour de l'école, aménagement et sécurisation des abords – Assistance à Maîtrise d'ouvrage.
5. Délibération pour Convention de partenariat Côte du Midi – Chemins de randonnées
6. Délibération pour inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIR) d'itinéraire(s) de randonnée.

**Présents**

**Viviane DURAND - Jean-Paul BRU – Gérard DAUZAT - Catherine CAMBRIELS – Rémy CAMBRIELS – Rémi HERPIN - Marie PECH – Hervé RIVAT – Nicolas SOURD – M. Éric LAPIERRE – CATHALA Charles**

## Absents excusés

Mme Stéphanie MAZAROTTI  
M. GRENIER Philippe  
Mme. VOLLEREAU Ingrid  
Mme Ingrid NUIJTEN procuration à M. DAUZAT Gérard

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>3</b>
<b>Procurations :</b>	<b>1</b>
<b>Quorum :</b>	<b>8</b>

**Président de séance** : Madame Viviane DURAND

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Gérard DAUZAT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. M. DAUZAT Gérard est désigné secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte rendu de la dernière séance en date du 07.11.2023.**

Pas de remarque

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **2. Délibération pour lancement d'appel d'offres – Construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire de randonnées suivant :

***« La Petite Caminade ».***

Ce projet est proposé par le Conseil départemental de l'Aude.

Madame le Maire informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au titre du PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **3. Décisions modificatives n° 5 et n° 6**

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

#### **N° 5**

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
2112 - 37	Terrains de voirie		50.00
215738 - 16	Autre matériel et outillage de voirie		950.00
21578 - 15	Autre matériel technique		-1350.00
21578 - 16	Autre matériel technique		350.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

#### **N ° 6**

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
739211	Attribution de compensation		2826.00
60612	Energie - Electricité		-2826.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **4. Délibération pour désimperméabilisation de la cour de l'école, aménagement et sécurisation des abords – Assistance à Maîtrise d'ouvrage.**

Madame le Maire rappelle que la Commune est engagée dans un projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école, d'aménagement et de sécurisation des abords de l'école.

Pour mener à bien ce projet elle propose de déléguer la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études spécialisé.

Elle rappelle que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 300 000 €.

Elle présente l'offre du Bureau d'études Cabinet Gaxieu qui s'élève à 8,95 % du montant estimé des travaux soit la somme de 26 850 € HT.

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

### **5. Délibération pour Convention de partenariat Côte du Midi – Chemins de randonnées.**

Madame le Maire porte rappelle au Conseil Municipal le projet d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire de la Petite Caminade ainsi que de la boucle Sainte Valière/Ventenac.

Elle indique également que la Commune est engagée avec le Pays Corbières Minervois pour l'entretien d'un circuit VTT.

Elle propose à l'assemblée de signer une convention de partenariat « Randonnées et VTT » avec l'office de tourisme Côte du Midi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette convention a pour but de procéder à l'animation et à la coordination de l'offre de pleine nature sur l'ensemble du territoire du Grand Narbonne engageant les deux parties dans un processus de qualification, d'harmonisation et de valorisation des sites de pratique d'activités de pleine nature sur le territoire

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**6. Délibération pour inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) d'itinéraire(s) de randonnée.**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire de randonnées suivant :

*« La Petite Caminade »*

Madame le Maire informe le Conseil que ces itinéraires empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au titre du PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

**Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Prochaine séance – 19 décembre 2023 à 18H45.

Clôture de la séance à 20 heures 00.

**Signatures**

**Viviane DURAND, Maire, et Présidente de séance :**

**Gérard DAUZAT, Secrétaire de séance :**